

Procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 20 octobre 2016

PRESENTS : 13 CHAMBON OLIVIER ; GENEST CHRISTIAN ; SECHAL CHRISTINE ; GIRY MARIE-FRANCE ; BALISONI DANIEL ; DELAIRE JEAN-FRANCOIS ; SAUZZEDE MAGUY ; DAYNE MADELEINE ; GAILLIAERDE JEAN-PIERRE ; DAJOUX DANIEL ; ESPINASSE GERARD.

EXCUSES DALLERY CHANTAL ; LEBRUN PATRICK ; VACHIAS JEAN-CLAUDE.

1) Approbation des procès-verbaux de la séance du 05/07/2016 et désignation du secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05/07/2016 est approuvé à l'unanimité.
Madame Christine SECHAL est désignée secrétaire de séance.

2) Budgets prévisionnels 2017

Monsieur le Président informe qu'il a invité M. Charret qui a aidé dans la conception des budgets et qui a accompagné Danielle Picarles et Pascale Malterre au rendez-vous avec nos interlocuteurs du Conseil Départemental le Mardi 18 Octobre 2016

Rappel : Pour la première fois cette année, une section d'investissement a été créée au sein de chacun des budgets de la résidence Chandalon (Ehpad et Foyer de Vie). Pour construire les budgets prévisionnels 2017, l'affectation de la provision générée par cette section d'investissement posait problème. Nous avons donc trouvé un terrain d'attente avec le Conseil Départemental pour finaliser les BP.

Du fait de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, une importante réforme tarifaire se profile en 2017 et il est important de préciser les points suivants :

- C'est la dernière année que les établissements médicaux-sociaux sont dans l'obligation de présenter un budget prévisionnel. A l'avenir, sera transmis un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) consistant à prévoir les recettes en fonction de l'activité prévue puis d'ajuster les dépenses en fonction de ces recettes pour être à l'équilibre puisque aucun déficit ne sera repris par les financeurs.
- Le CPOM : dans les 5 prochaines années, le CPOM (Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens) viendra se substituer à la convention tripartite.
- Les financeurs alloueront des forfaits soins et dépendance
- Les contrats de séjour devront être révisés prochainement afin de préciser toutes les prestations liées à l'hébergement (administration générale, hôtellerie, restauration, animation etc...)
- Les délibérations prises ce soir devront être communiquées aux résidents et à leurs familles : proposition de joindre ces informations à la facture d'Octobre et d'aborder ce point lors des futurs Conseils de la Vie Sociale.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition et propose également d'afficher les délibérations.

De plus, il est bon de préciser que la consigne du Conseil Départemental pour l'exercice 2017 est d'appliquer un taux directeur de 0% d'augmentation sur les BP présentés.

- **Budget prévisionnel EHPAD Chandalon**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
HEBERGEMENT	352 359.37	HEBERGEMENT	352 359.37
Exploitation courante	123 305.90	Quote part subvention	11 740.10
Personnel	145 242.76	Hébergé	340 619.27
Structure	83 810.71	Affectation résultats 2015	0.00
DEPENDANCE	116 166.03	DEPENDANCE	116 166.03
Exploitation courante	6 828.73	Participation dépendance	35 500.93
Personnel	101 258.72	Dotation APA	74 002.55
Structure	8 078.58	Affectation résultats 2015	6 662.55
SOINS	242 837.10	SOINS	242 837.10
Exploitation courante	8 283.73		
Personnel	216 052.29	Dotation soins	237 465.58
Structure	18 501.08	Affectation résultats 2015	5 371.52
Total général	711 362.50	Total général	711 362.50
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
13981 – Amortissements subventions	11 740.10	1588 – Autres provisions pour charges	6 266.83
1641 – Emprunts et dettes assimilés	33 119.04	28 – Immobilisations	38 592.31
2188 – Autres immobilisations	0.00		
Total général	44 859.14	Total général	44 859.14

Délibération : Le Conseil décide, avec 11 voix pour et une abstention, d'accepter le budget prévisionnel pour l'EHPAD Chandalon tel que présenté ci-dessus.

Journées prévisionnelles	6443 journées (pour 18 places) Taux d'occupation moyen : 98.07 %
Prix de journée hébergement	52.90 €
GIR 5-6 (ticket modérateur)	6.44 €
Total à charge du résident	59.34 €

Soit une hausse de 1.45 €.

- **Budget prévisionnel Foyer de Vie Chandalon**

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Exploitation courante	82 194.37	Quote part subvention	7 826.73
Personnel	348 020.04	Hébergé	488 892.10
Structure	66 504.42	Affectation résultats 2015	0.00
Total général	496 718.83	Total général	496 718.83
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
13981 – Amortissements subventions	7 826.73	1588 – Autres provisions pour charges	
1641 – Emprunts et dettes assimilés	13 231.19	28 – Immobilisations	21 057.92
2188 – Autres immobilisations	0.00		
Total général	21 057.92	Total général	21 057.92

Délibération : Le Conseil décide, avec 11 voix pour et une abstention, d'accepter le budget prévisionnel pour le Foyer de Vie Chandalon tel que présenté ci-dessus.

Journées prévisionnelles	4304 journées (pour 12 places) Taux d'occupation moyen : 98.26 %
Prix de journée hébergement	113.68 €

Soit une hausse de 0.85 € par rapport à 2016

- **Budget prévisionnel EHPAD Les Chatilles (Annexe 3)**

Le budget prévisionnel est en conformité avec l'avenant à la convention tripartite déposée auprès de nos financeurs le Lundi 5 Septembre 2016.

Cet avenant a verbalement été validé par le CD63 et l'ARS mais nous sommes toujours dans l'attente d'une approbation définitive par signature de l'ARS à Lyon.

En résumé, nous vous proposons le budget 2017 négocié au sein de cet avenant mais avant cela, **l'affectation du résultat 2015** doit être votée :

Le résultat de l'excédent 2015 généré dans la section hébergement (16881.92 €) est affecté en recettes de fonctionnement (compte 002 – Excédent antérieur reporté)

Délibération : Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accepter l'affectation de résultat 2015 de l'EHPAD Les Chatilles telle que présentée ci-dessus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
HEBERGEMENT	1 111 779.50	HEBERGEMENT	1 111 779.50
Exploitation courante	309 029.00	Quote part subvention	15 892.39
Personnel	472 590.00	Hébergé	1 077 205.19
Structure	330 160.50	Autres produits exceptionnels	1 800.00
		Affectation résultats 2015	16 881.92
DEPENDANCE	372 724.66	DEPENDANCE	372 724.66
Exploitation courante	33 221.00	Participation dépendance	115 295.84
Personnel	323 800.00	Dotation APA	257 428.82
Structure	15 703.66	Affectation résultats 2015	0.00
SOINS	607 833.39	SOINS	607 833.39
Exploitation courante	19 650.51		
Personnel	560 600.00	Dotation soins	607 833.39
Structure	27 582.88	Affectation résultats 2015	0.00
Total général	2 092 337.55	Total général	2 092 337.55
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
13981 – Amortissements subventions	15 892.39		
1641 – Emprunts et dettes assimilés	164 771.00	28 – Immobilisations	182 344.04
2188 – Autres immobilisations	1 680.65		
Total général	182 344.04	Total général	182 344.04

Délibération : Le Conseil décide, avec 11 voix pour et une abstention, d'accepter le budget prévisionnel pour l'EHPAD Les Chatilles tel que présenté ci-dessus.

Ce budget nous permet de maintenir un prix de journée global identique à 2016

Journées prévisionnelles	19 184 journées (pour 54 places) Taux d'occupation moyen : 97.33 %
Prix de journée hébergement	56.15 €
GIR 5-6 (ticket modérateur)	6.01 €
GIR 3-4	14.15 €
GIR 1-2	22.30 €

3) Décisions modificatives

- EHPAD Les Chatilles :

Des aménagements du budget exécutoire 2016 doivent être effectués du fait de l'avenant à la convention tripartite négocié avec l'ARS comme suit :

Groupe I : + 4000 euros en dépenses d'exploitation courante

Groupe II : + 70500 euros en charge de personnel (2.5 créations de postes)

↳ ce point est détaillé en 5/

Groupe III : + 8000 euros en dépense pour amortissement du matériel médicalisé

Délibération : Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accepter les décisions modificatives pour le budget EHPAD Les Chatilles telles que présentées ci-dessus.

- **CIAS :**

Au budget Principal, section **Fonctionnement** :

		DEPENSES	RECETTES
60622	Carburants	700,00 €	
60623	Alimentation	20 000,00 €	
60631	Fournitures d'entretien	- 2 500,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00 €	
60636	Vêtements de travail	- 500,00 €	
6064	Fournitures administratives	- 500,00 €	
6068	Autres matières et fournitures	- 2 000,00 €	
60551	Matériel roulant	- 5 000,00 €	
6411	Rémunération principale	331 800,00 €	
6419	Remboursements sur rémunérations		334 000,00 €
7066	Portage de repas		10 000,00 €
	TOTAL	344 000,00 €	344 000,00 €

Délibération : Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accepter les décisions modificatives pour le budget Principal du CIAS telles que présentées ci-dessus.

4) Annulation de titres sur exercice antérieur.

Point reporté car à définir avec le Trésor Public.

5) Création de postes à l'EHPAD Les Chatilles.

Comme abordé au point n°2, l'avenant à la convention tripartite a verbalement été validé par le CD63 et l'ARS mais nous sommes toujours dans l'attente d'une approbation définitive par signature de l'ARS à Lyon.

De ce fait, il est proposé de délibérer sur la création des postes suivants afin de renforcer les équipes de l'EHPAD Les Chatilles

- 2 postes équivalent temps plein d'Aide soignante ou AMP
- Un mi-temps d'infirmier(e)

Délibération : Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accepter la création des 3 postes tels que décrits ci-dessus, soit 2.5 ETP.

Informations générales concernant les ressources humaines :

- Le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des agents publics rémunérés sur la base d'un indice prévoit une augmentation du point d'indice de 1,2 %, en deux étapes : +0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et +0,6 % au 1^{er} février 2017.
La valeur du point jusqu'à fin Juin 2016 était de 4.6303 euros. Depuis le 1^{er} Juillet 2016, la valeur du point est de 4.6581 et sera réévaluée au 1^{er} Février 2017 à 4.6860.
- La refonte des grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale au 1^{er} Janvier 2017 engendrera également une hausse des coûts salariaux.

6) Effectifs.

Le changement de grade à l'ancienneté de 2 agents nous amène à délibérer sur

- La suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour le remplacer par la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- La suppression d'un poste d'agent social 2^{ème} classe pour le remplacer par la création d'un poste d'agent social 1^{ère} classe

Délibération : Le Conseil décide à l'unanimité :

- **de supprimer le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et un poste d'agent social 2^{ème} classe ;**
- **de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et un poste d'agent social 1^{ère} classe.**

7) Questions diverses.

- Multi-accueil : fourniture des collations par le CIAS.

Le multi-accueil fournit les collations aux enfants. Afin de réduire les coûts de fonctionnement, il est proposé que la cuisine du CIAS, qui livre déjà les repas, fournisse également les collations et que le CIAS émette des titres à hauteur des coûts réels, factures à l'appui.

La CCMT remboursera le CIAS par mandat.

Délibération : Le Conseil décide d'accepter la fourniture des collations du multi-accueil par le CIAS.

- Encaissement d'un chèque.

Monsieur le Président informe qu'en 2015 le CIAS a acheté un percolateur à la société REYNEWAETER – CHAMBAS pour un montant de 272,79 € TTC, pour le bon fonctionnement de la cuisine.

Depuis, ce matériel a été de nombreuses fois mis en réparation. Un problème de fabrication semble manifeste. Aussi, la société REYNEWAETER – CHAMBAS a proposé de faire un geste commercial en remboursant le CIAS de la moitié du prix du percolateur, soit 136,39 €.

Il est nécessaire d'autoriser l'encaissement de ce chèque.

Délibération: Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, accepte l'encaissement du chèque décrit ci-dessus pour un montant total de 136,39 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.